

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2022-218

A R R E T E

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,
Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et L2212-2,
Vu la demande de l'entreprise VF ELECTRO 149, rue de Cassel 59940 NEUF BERQUIN, afin de garantir le bon déroulement des travaux sur le réseau électrique pour ENEDIS 987, route de Wylder à Wormhout,

ARRETE :

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit et la circulation sera restreinte à 30km/h au droit des travaux 987, route de Wylder, et ce, à **partir du 3 octobre 2022 et pour la durée du chantier estimé à 5 jours.**

ARTICLE 2 : une signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise VF ELECTRO et notamment la pose de feux tricolores lorsque la circulation se fera en sens unique alternée.

ARTICLE 3 : Ces restrictions seront effectives à compter de la mise en place de la signalisation réglementaire temporaire par l'entreprise VF ELECTRO et prendra fin lors de son retrait.

ARTICLE 4 : La Brigade de Gendarmerie de WORMHOUT est chargée de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié puis transmis à :
L'entreprise VF ELECTRO

Monsieur le Commandant de Gendarmerie de WORMHOUT,
Monsieur le Responsable Arrondissement Voirie Départementale à Dunkerque,
Monsieur le Lieutenant Colonel, commandant le groupement de Gendarmerie de LILLE,
Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique du Nord,
Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Nord,
Monsieur le Directeur des Transports Départementaux,
Monsieur le Chef du Service Régional des Transports de la D.R.E,
MM. les Présidents des Syndicats de Transports,
MM. les co-Directeurs du C.R.I.C.R de VILLENEUVE D'ASCQ,
Au réseau Arc-en-Ciel et Delgrange Voyages.

Fait à WORMHOUT, le 23 septembre 2022

Le Maire,

Frédéric DEVOS

Acte rendu exécutoire par
Publication et notification le 23/09/2022

Le Maire

Frédéric DEVOS



Demande d'arrêt de police de la circulation

Code de la route L.111-1 à L.111-7
Code général des collectivités territoriales L.2213-1 à L.2213-8.1

Gestionnaires des réseaux routiers



N° 1402401

Le demandeur Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Nom : BILEM Prénom : MEHDI

Dénomination : VF ELECTRO Représenté par :

Adresse Numéro : 149 Extension : Nom de la voie : ru de canal

Code postal 59940 Localité : Neuf-Bergues Pays : France

Téléphone 06 38 10 78 84 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____

Courriel : mehdi.bilem@verstraete-ent.com

Si le bénéficiaire est différent du demandeur :

Nom : Prénom :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :

Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____

Courriel : @

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°

Hors agglomération En agglomération

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +

Adresse Numéro : 987 Extension : Nom de la voie : route de wylder

Code postal 59470 Localité : Wormhout

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :

Description des travaux :

Travaux sur le réseau électrique pour ENEDIS

Date prévue de début des travaux : 03 10 2022 Durée des travaux (en jours calendaires) : 0,05

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 0,05 Date de début de réglementation 03 10 2022

Restriction sur section courante Restriction sur bretelles

Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants

Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation

Basculement de circulation sur chaussée opposée

Par feux tricolores Manuellement

Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU)

Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue 2,5 m

Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s) :

Circuler
Véhicules légers
poids lourds

Stationner
véhicules légers
poids lourds

Dépasser
véhicules légers
poids lourds

Vitesse limitée à : km/h
Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Autres prescriptions :

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialité
Nom : Prénom :
Dénomination : Représenté par :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel :@.....

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers
Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/500^{ème} Schéma de signalisation
Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : ... Le : 23 09 2022
Nom : BILET Prénom : NEHOI Qualité : chargé de projet

VF ELECTRO SARL
149 Rue de Cassel
59940 Neuf-Berquin
06.38.10.78.84
N° SIRET : 8424 32981 00012